

CNI CARTE NATIONALE D'IDENTITE

<input type="checkbox"/> 1ère demande de CNI <input type="checkbox"/> Changement d'état civil <input type="checkbox"/> Perte ou vol CNI	<input type="checkbox"/> Renouvellement de carte
<input type="checkbox"/> 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois avec dates et lieux de naissance des parents	<input type="checkbox"/> Connaître les dates et lieux de naissance des parents. L'acte de naissance n'est pas obligatoire pour les cartes périmées depuis moins de 2 ans.
<input type="checkbox"/>	L'ancienne carte d'identité
<input type="checkbox"/>	1 justificatif de domicile récent
<input type="checkbox"/>	connaître sa taille
<input type="checkbox"/>	2 photos
<input type="checkbox"/>	1 copie de jugement de divorce des parents pour les CNI des mineurs
<input type="checkbox"/> 1 timbre fiscal de 25 € <input type="checkbox"/> la déclaration de perte ou de vol	

Les mineurs doivent être accompagnés par l'un des parents

Dans tous les cas, le titulaire de la CNI doit se présenter à la mairie pour remplir le formulaire et donner ses empreintes.